

Séance ordinaire du 1^{er} février 2017
Salle du Conseil, 500, rue Desjardins, Marieville

Présences à la séance :

Mme Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu et MM. Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, Alain Brière, maire de Rougemont, Gilles Delorme, maire de Marieville, Jacques Ladouceur, préfet et maire de Richelieu, Michel Picotte, maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, Yvan Pinsonneault, maire d'Ange-Gardien, et Robert Vyncke, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Sont également présents à l'ouverture de la séance : Mmes Anne-Marie Dion, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et Susie Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Rouville.

Les membres présents forment quorum sous la présidence du préfet, M. Jacques Ladouceur.

Résolution 17-2-026

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le préfet, M. Jacques Ladouceur, procède à l'ouverture de la séance à 19 h et invite les conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Sur proposition de M. Robert Vyncke, appuyée par Mme Jocelyne G. Deswarte, il est **résolu** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance du conseil du 11 janvier 2017, dépôt pour adoption
3. Période de questions no 1 réservée au public
4. Aménagement du territoire
5. Gestion des cours d'eau :
 - 5.1 Cours d'eau des Dix Terres dans la Municipalité de Rougemont
 - 5.1.1 Description et nomination du cours d'eau
 - 5.1.2 Mandat d'étude pour la détermination d'un diamètre minimal des ponceaux
 - 5.2 Demande d'appel d'offres sur invitation pour services professionnels concernant le mandat d'étude des Branches 3 et 5 du cours d'eau Soulanges à Rougemont
 - 5.3 Branche 9 du cours d'eau Soulanges - modification de la répartition du coût des travaux d'aménagement entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et de la Ville de Saint-Césaire
 - 5.4 Mandat d'expertise technique
 - 5.5 Cours d'eau Catherine - demande d'intervention d'urgence adressée au Ministère des transports, Mobilité durables et Électrification des transports concernant le ponceau de la route 133 à Saint-Mathias-sur-Richelieu
6. Gestion des matières résiduelles
7. Sécurité incendie :
 - 7.1 Étude d'opportunité sur le regroupement des services incendies – analyse des soumissions
8. Développement économique :
 - 8.1 Programmes Branchez pour innover et Québec branché
9. Piste cyclable La Route des Champs :
 - 9.1 Plan de développement du réseau cyclable régional 2018-2020
10. Demande d'appui :
 - 10.1 Agrandissement des périmètres d'urbanisations - demande de la Table des préfets de l'Outaouais
 - 10.2 Dénonciation de la suspension du traitement des demandes à portée collective - demande de la MRC de Nicolet-Yamaska

11. Demandes, invitations ou offres diverses :
 - 11.1 Défi OSEntreprendre Montérégie – proposition de partenariat financier
 - 11.2 Soirée Hommage aux agricultrices Montérégie-Est – proposition de partenariat financier
 12. Gestion financière, administrative et corporative :
 - 12.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par direction générale
 - 12.2 Poste de Responsable du schéma de couverture de risque et préventionniste en chef - étude des candidatures
 - 12.3 Poste de Responsable des activités au BIT et de la piste cyclable - embauche
 - 12.4 Remplacement de l'unité d'humidification du système de ventilation du bâtiment de la MRC
 - 12.5 Comité de conservation des sols de Rouville
 13. Période de questions no 2 réservée au public
 14. Autre sujet d'intérêt pour la MRC de Rouville
 - 14.1 Adhésion au service 211 pour les municipalités membres de la CMM
 - 14.2 Désignation d'un interlocuteur qualifié en finance/trésorerie au sous-comité des trésoriers de la Couronne Sud
 15. Correspondances
 16. Levée de la séance
- Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

Résolution 17-2-027

2. Procès-verbal de la séance du conseil du 11 janvier 2017, adoption

Sur proposition de M. Alain Brière appuyée par M. Yvan Pinsonneault, il est **résolu** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil de la MRC de Rouville tenue le 11 janvier 2017, tel qu'il a été rédigé par la secrétaire-trésorière, et de dispenser cette dernière d'en faire lecture étant donné qu'une copie de ce procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

3. Période de questions no 1 réservée au public

Un citoyen se questionne sur le consultant dans les dossiers de cours d'eau. Le processus d'appel d'offres est encore en élaboration.

4. Aménagement du territoire

Aucun sujet.

5. Gestion des cours d'eau

5.1 Cours d'eau des Dix Terres dans la Municipalité de Rougemont

Résolution 17-2-028

5.1.1 Description et nomination du cours d'eau

Considérant que la MRC a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine en conformité avec l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1) et qu'il revient à la MRC de statuer sur la présence d'un cours d'eau;

Considérant qu'après analyse technique de la dépression longeant, au nord, le Rang des Dix-Terres à Rougemont, celle-ci correspond aux critères définis pour le statut de cours d'eau tels que stipulé dans l'article 103 de la Loi;

Considérant que la résolution CGCE 17-01-05 du *Comité de gestion des cours d'eau* du 25 janvier 2017 est à l'effet de recommander la nomination du cours d'eau en fonction de son emplacement dans l'arborescence du bassin versant du Ruisseau de la Branche du Rapide;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault et appuyé par M. Gilles Delorme, et **résolu** de nommer ce cours d'eau Branche 32-A du Ruisseau de la Branche du Rapide, lequel cours d'eau est situé entièrement dans la Municipalité de Rougemont. Ce cours d'eau se décrivant comme suit : La Branche 32-A du Ruisseau de la Branche du Rapide prend son origine dans l'emprise nord-est du Rang de la Montagne face à l'intersection avec le rang des Dix, elle traverse le Rang de la Montagne et suit l'emprise nord du Rang des Dix-Terres vers le sud-est sur une distance approximative de 733 mètres. Le cours d'eau coule vers le nord-ouest sur une distance approximative de 90 mètres entre les lots 5 158 722 et 1 714 475 du cadastre officiel du Québec pour la Municipalité de Rougemont, puis s'écoule sur une distance approximative de 607 mètres entre les lots 5 158 722 et 5 509 584. De ce point, le cours d'eau emprunte le sud-ouest sur une distance d'environ 188 mètres en suivant la limite des lots 5 158 722 et 5 458 721 jusqu'à un point sur le lot 1 715 765. La Branche 32-A s'écoule ensuite, vers le nord-ouest, sur le lot 1 715 765 sur une distance approximative de 137 mètres jusqu'à son embouchure avec la Branche 32 du Ruisseau de la Branche-du-Rapide.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 17-2-029

5.1.2 Mandat d'étude pour la détermination d'un diamètre minimal des ponceaux

Considérant la résolution 17-01-3077 de la Municipalité de Rougemont, demandant à la MRC de procéder à une étude technique pour le remplacement de ponceaux problématiques dans la Branche 32A du Ruisseau de la Branche du Rapide;

Considérant que cette demande a été présentée au Comité de gestion des cours d'eau, le 25 janvier dernier, et que ce dernier, par la résolution 17-01-06, recommande de donner suite à cette demande et de mandater la firme ALPG consultant inc pour faire l'étude hydraulique nécessaire pour l'établissement du dimensionnement des ponceaux à remplacer;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Guy Benjamin, et **résolu** de mandater la firme ALPG consultant inc pour la réalisation d'une étude hydraulique pour l'établissement du dimensionnement réglementaire des ponceaux à remplacer dans la Branche 32A du Ruisseau de la Branche du Rapide à Rougemont;

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 17-2-030

5.2 Demande d'appel d'offres sur invitation pour services professionnels concernant un mandat d'étude des Branches 3 et 5 du cours d'eau Soulanges à Rougemont

Considérant les résolutions 17-01-3076 et 17-01-3078 de la Municipalité de Rougemont concernant des demandes d'interventions dans les Branches 3 et 5 du cours d'eau Soulanges;

Considérant que ces demandes ont été présentées au Comité de gestion des cours d'eau, le 25 janvier dernier, et que ce dernier, par la résolution 17-01-05, recommande de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en ingénierie pour déterminer les travaux d'aménagement requis dans les Branches 3 et 5 du cours d'eau Soulanges;

Considérant que les éléments du mandat et les critères d'évaluation des soumissions ont été déposés au conseil lors de la présente séance et que les membres du conseil s'en disent satisfait;

En conséquence, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte, et **résolu** d'autoriser la directrice générale à lancer un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en ingénierie pour un mandat d'étude dans les Branches 3 et 5 du cours d'eau Soulanges à Rougemont.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 17-2-031

5.3 Branche 9 du cours d'eau Soulanges - modification de la répartition du coût

Considérant qu'après vérification des superficies contributives dans le dossiers de travaux de la Branche 9 du cours d'eau Soulanges, une erreur a été constatée;

Considérant que la superficie contributive du bassin versant de ce cours d'eau, identifiées dans les résolutions 16-08-10064 et 16-12-0197, aurait dû être de 71 hectare au lieu de 67, ce qui change le pourcentage de répartition attribuable aux municipalités concernées selon le tableau suivant :

Ville de Saint-Césaire	74.90 %
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir	25.10 %

Considérant que les factures de répartition ont été transmises à ces municipalités et que des correctifs sont à apporter;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Michel Picotte, et **résolu** :

- d'autoriser la secrétaire-trésorière à transmettre aux municipalités concernées des factures de correction des répartitions, soit un montant de crédit de 2 690,43 \$ à la Ville de Saint-Césaire et un montant de 2 690,43 \$ à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour refléter les nouvelles superficies contributives;
- de modifier dans les résolutions 16-08-10064 et 16-12-0197 le pourcentage de répartition attribuable aux municipalités concernées selon le tableau suivant :

Ville de Saint-Césaire	74.90 %
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir	25.10 %

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 17-2-032

5.4 Mandat d'expertise technique

Considérant que la MRC de Rouville désire s'adjoindre les services d'une firme spécialisée pour un mandat d'expertise technique, principalement pour de la photo-interprétation de photographies anciennes;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Alain Brière, et **résolu** de mandater la firme JFSA, pour un montant forfaitaire de 2 800 \$ plus taxes pour réaliser ce mandat.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 17-2-033

5.5 Cours d'eau Catherine - demande d'intervention d'urgence

Considérant que la MRC de Rouville a été informée récemment que le ponceau transversal de la route 133 à Saint-Mathias-sur-Richelieu dans le cours d'eau Catherine est obstrué et cause des refoulements d'eau dans l'emprise de la route et à proximité de résidences;

Considérant que la MRC a l'obligation d'agir dans les cours d'eau lorsqu'elle est informée d'une obstruction qui nuit au libre écoulement de l'eau et qui menace la sécurité des biens et des personnes conformément à l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c.C-47.1);

Considérant que le ponceau visé appartient au Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports et qu'il revient au propriétaire concerné de retirer l'obstruction ou de procéder aux travaux requis afin de rétablir l'écoulement de l'eau dans les plus courts délais;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Robert Vyncke, et **résolu** d'informer le Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports de procéder aux travaux requis visant le rétablissement de l'écoulement de l'eau au niveau du ponceau transversal du cours d'eau Catherine de la route 133 à Saint-Mathias-sur-Richelieu dans les délais les plus brefs. **Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

6. Gestion des matières résiduelles

Aucun sujet.

7. Sécurité incendie

Résolution 17-2-034

7.1 Étude d'opportunité sur le regroupement des services incendies – analyse des soumissions

Considérant que le Gouvernement du Québec a mis en place un programme de subvention pour les projets d'étude d'opportunités visant la mise en commun des services incendies municipaux, et ce pour un maximum de 50% des coûts admissibles;

Considérant, pour être en mesure de déposer une demande dans le cadre du programme de subvention, que la MRC doit être en mesure de connaître le coût de réalisation de cette étude;

Considérant que la MRC de Rouville a fait un appel d'offres de services professionnels sur invitation auprès de trois (3) firmes dans le cadre de la réalisation d'une étude d'opportunité sur le regroupement des services incendies, le tout dans le cadre du dit programme de subvention;

Considérant que deux firmes ont déposé des offres de services, et que ces dernières ont fait l'objet d'une analyse en conformité avec les critères définis dans le cahier des charges;

Considérant que les deux firmes ont obtenu la note de passage de 70 et que suite à l'application de la formule, la soumission ayant obtenu le premier rang est Michel Richer inc. ;

Considérant que la MRC a reçu à ce jour des résolutions de sept des municipalités de son territoire qui mandatent la MRC pour la réalisation de cette étude et qu'elle est en attente d'une autre résolution;

En conséquence, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par M. Yvan Pinsonneault, et **résolu** :

- d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC la demande de subvention auprès du gouvernement du Québec pour 50% du montant de réalisation;

- d'accorder la réalisation de l'étude d'opportunité, conditionnellement à l'obtention de la subvention du Gouvernement du Québec, à la firme Michel Richer inc., et d'autoriser une dépense de 15 636,60\$ (14°278.05 \$ taxes au net) pour le prix de ce contrat;
- de financer 50% du montant, soit 7 818,30 \$, à même le Fonds de développement des territoires.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

8. Promotion et développement économique

Résolution 17-2-035

8.1 Programmes Branchez pour innover et Québec branché

Considérant que le gouvernement du Canada a récemment lancé le programme Branchez pour innover, lequel vise notamment à agrandir le réseau internet de large bande dans les régions rurales et qu'une portion de l'aide financière est dédiée à la mise à niveau des infrastructures du réseau de base et aux projets d'infrastructures du dernier kilomètre pour brancher les foyers et les entreprises mal desservis ;

Considérant que le gouvernement du Québec, en complémentarité au programme Branchez pour innover, a récemment lancé le programme Québec branché ayant pour but de soutenir des projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situés en milieu rural un service internet haute vitesse ;

Considérant que les occupants d'environ 1 500 résidences, organismes ou entreprises situés en milieu rural n'avait pas accès au service internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de Rouville, selon un sondage réalisé en 2008 ;

Considérant que les résidences, organismes ou entreprises non desservis ou mal desservis sont pour la plupart situés en périphérie des noyaux urbains de la MRC de Rouville ;

Considérant que la MRC de Rouville, par le biais de la Corporation des technologies de l'information et des communautés de la MRC de Rouville, a déposé en 2010 un projet dans le cadre du programme Communautés rurales branchées afin de mettre en place, fournir et gérer un service IHV, projet qui n'a malheureusement pas été retenu ;

Considérant qu'en 2017, le réseau internet de large bande en milieu rural sur le territoire de la MRC de Rouville nécessite toujours une mise à niveau des infrastructures du réseau de base et aux projets d'infrastructures du dernier kilomètre pour brancher les foyers et les entreprises mal desservis ou non desservis ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Picotte, appuyé par M. Robert Vyncke, et **résolu** d'appuyer toutes les municipalités locales de la MRC de Rouville dans toute demande d'aide financière dans le cadre du programme Branchez pour innover ou du programme Québec branché.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget.

9. Piste cyclable La Route des Champs

Résolution 17-2-036

9.1 Plan de développement du réseau cyclable régional 2018-2020

Considérant que la MRC de Rouville désire réaliser un plan de développement du réseau cyclable régional;

Considérant, dans cette démarche, que l'équipe responsable du dossier a approché M. Mario Chamberland, consultant spécialisé dans le développement de réseaux cyclables, pour l'aider dans la réalisation de ce plan;

Considérant que M. Chamberland a déposé une offre de service pour accompagner la MRC dans ce projet;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Brière, appuyé par M. Guy Benjamin, et **résolu** :

- d'autoriser une dépense maximale de 8 795,96 \$ (8°031.74 \$ taxes au net) pour les services professionnels de M. Mario Chamberland, consultant spécialisé dans le développement de réseaux cyclables;
- d'autoriser un budget maximum de 2 000 \$ pour couvrir l'ensemble des dépenses prévues dans le cadre de ce projet (frais de déplacement, visite technique, consultation auprès des municipalités).

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget.

10. Demande d'appui

Résolution 17-2-037

10.1 Agrandissement des périmètres d'urbanisations

Considérant la résolution TPO-143 de la Table des préfets de l'Outaouais portant sur une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'autoriser, aux schémas d'aménagement et de développement révisés des MRC, l'agrandissement des périmètres d'urbanisation ainsi qu'un assouplissement quant aux autorisations de croissance hors de ces mêmes périmètres;

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville partage cette demande et les motifs à l'appui de celle-ci formulés par la Table des préfets de l'Outaouais;

En conséquence, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par M. Guy Benjamin, et **résolu** d'appuyer la demande de la Table des préfets de l'Outaouais dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'assouplissement des règles concernant l'agrandissement des périmètres d'urbanisation et de transmettre la présente résolution au Ministre responsable de ce ministère.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 17-2-038

10.2 Dénonciation de la suspension du traitement des demandes à portée collective

Considérant la résolution 2016-12-416 de la MRC de Nicolet-Yamaska concernant une demande d'appui dans la dénonciation de la suspension du traitement des demandes à portée collective, prévues par l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, par la CPTAQ;

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville partage cette demande et les motifs à l'appui de celle-ci formulés par la MRC de Nicolet-Yamaska;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Robert Vyncke, et **résolu** :

- d'appuyer la demande de la MRC de Nicolet-Yamaska dans la dénonciation de la suspension du traitement des demandes à portée collective par la CPTAQ;
- de transmettre cette résolution au gouvernement du Québec et à la CPTAQ.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget.

11. Demandes, invitations et offres diverses

Résolution 17-2-039

11.1 Défi OSEntreprendre Montérégie

Après considération de l'offre de partenariat financier pour l'organisation du Défi Oseprendre Montérégie, volet régional, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyée par M. Gilles Delorme et il est **résolu** d'autoriser une dépense de 250 \$ pour une commandite de type Bronze dans la catégorie « Organisme et institution ».

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget.

Résolution 17-2-040

11.2 Soirée Hommage aux agricultrices Montérégie-Est

Après considération de l'offre de visibilité à la Soirée Hommage aux agricultrices 2017, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyée par M. Yvan Pinsonneault et il est **résolu** de verser une contribution de catégorie argent et de procéder à l'achat d'un billet à 70 \$ pour cette soirée et d'autoriser à cette fin une dépense de 270 \$.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget.

12. Gestion financière, administrative et corporative

Résolution 17-2-041

12.1 Ratification et approbation des comptes

Sur proposition de M. Robert Vyncke appuyée par M. Alain Brière, il est **résolu** que les comptes soumis pour approbation à la présente séance, lesquels comptes et dépenses totalisant 232 014,47 \$ soient ratifiés et approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à payer ces comptes.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Parties 1, 2, 3, 4 et 5 du budget

Résolution 17-2-042

12.2 Poste de Responsable du schéma de couverture de risque et préventionniste en chef - étude des candidatures

Considérant que la MRC de Rouville a procédé à la publication d'une offre d'emploi afin de combler le poste de « Responsable du schéma de couverture de risque et préventionniste en chef »;

Considérant que quatre (4) candidats ont été retenus pour une entrevue avec les membres du comité de sélection;

Considérant que le comité de sélection a retenu la candidature de M. Claude Levert pour occuper le nouveau poste à temps plein de « Responsable du schéma de couverture de risque et préventionniste en chef », ce dernier ayant démontré, lors de son entrevue et par son curriculum vitae, qu'il répond aux exigences et compétences recherchées pour le poste;

En conséquence, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par M. Guy Benjamin, et **résolu** d'entériner l'engagement, aux conditions recommandées par le comité de sélection, de M. Claude Levert pour occuper, à compter du 20 février 2017, le poste à temps plein de « Responsable du schéma de couverture de risque et préventionniste en chef », aux conditions de travail convenues

préalablement et décrites dans la lettre d'embauche qui sera transmise à ce dernier et de prévoir une période de probation de six (6) mois se terminant le 18 août 2017.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 17-2-043

12.3 Poste de Responsable des activités au BIT et de la piste cyclable - embauche

Considérant que l'embauche d'une ressource à temps plein pour la gestion du BIT est prévue pour la période estivale, ressource qui prendra aussi en charge les activités de la piste cyclable;

Considérant que le dossier de signalisation régionale, qui est identifié au budget 2017 de la MRC, est présentement en cours et qu'une ressource est nécessaire pour le coordonner;

Considérant que Mme Caroline Martel a occupé le poste de Responsable du Bureau d'information touristique les années précédentes et que son travail a toujours été satisfaisant;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Delorme, appuyé par M. Robert Vyncke, et **résolu** d'embaucher Mme Caroline Martel au poste contractuel de Responsable des activités au Bureau d'information touristique et de la piste cyclable, à temps plein, 35h par semaine, pour la période du 6 mars au 27 octobre 2017, et ce, aux conditions de travail convenues préalablement et décrites dans la lettre d'embauche qui sera transmise à cette dernière.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 17-2-044

12.4 Remplacement de l'unité d'humidification du système de ventilation du bâtiment de la MRC

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de l'unité d'humidification du bâtiment de la MRC car il est hors fonction;

Considérant que la MRC a demandé une soumission à O. G. Réfrigération, le fournisseur présentement responsable de l'entretien du système de ventilation;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Yvan Pinsonneault, et **résolu** d'accepter la soumission de O. G. Réfrigération pour la fourniture et le remplacement de l'unité d'humidification du système de ventilation au prix de 6 995 \$ (7 343,84 \$ taxes au net);

il est également **résolu** d'autoriser le financement de la dépense au net (après remboursement d'une partie des taxes) décrite précédemment, totalisant un montant de 7 343,84 \$, par un emprunt au Fond de roulement de la MRC de Rouville, selon un terme de remboursement de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 17-2-045

12.5 Comité de conservation des sols de Rouville

Considérant que le Comité de conservation des sols de Rouville, dans sa correspondance du 22 novembre 2016, sollicite une commandite de la MRC de Rouville pour ses activités 2017;

Considérant, à la demande de la MRC, que le comité est venu présenter, lors d'une réunion de travail en décembre 2016, ses réalisations et ses objectifs 2017 aux membres du conseil;

Considérant que ces activités consisteront à la réalisation de projets favorisant, entre autres, l'atteinte des objectifs poursuivis par la MRC de Rouville en matière d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et de développement durable de l'agriculture;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Robert Vyncke, et **résolu** de verser au Comité de conservation des sols de Rouville une commandite de 4 500 \$ pour la réalisation des projets 2017 du comité, en autant que ces projets s'adressent à l'ensemble des agriculteurs de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

13. Période de questions no 2 réservée au public

Aucune question.

14. Autre sujet d'intérêt pour la MRC de Rouville

Résolution 17-2-046

14.1 Adhésion au service 211 pour les municipalités membres de la CMM

Considérant que la Communauté métropolitaine de Montréal veut mettre en place un service 211, c'est-à-dire un service regroupant les informations sur les organismes communautaires, qui desservirait l'ensemble des municipalités incluses sur son territoire;

Considérant que ce dossier a été inclus dans le budget 2017 de la CMM sans consultation préalable des MRC de la Couronne Sud ;

Considérant que la TPECS demande aux MRC membres si les municipalités de leur territoire qui sont incluses dans la CMM veulent adhérer au service 211;

Considérant que la MRC de Rouville, par le financement du site web Assisto.ca, dispose déjà d'un service du même type que celui qui serait offert par le 211;

Considérant que les citoyens de la MRC sont plus souvent référés à des organismes communautaires qui sont situés dans des MRC hors CMM, donc qui ne seraient pas couverts par le service 211;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Guy Benjamin, et **résolu** d'aviser la TPECS que la MRC de Rouville, dont les municipalités qui sont membres de la CMM, refuse d'adhérer au service 211 qui serait offert par la CMM ainsi que d'en payer les frais.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 17-2-047

14.2 Désignation d'un interlocuteur qualifié en finance/trésorerie au sous-comité des trésoriers de la Couronne Sud

Considérant l'adoption et la sanction en mai 2016 de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal;

Considérant la création en juillet 2016 du Comité de transition dont le mandat consiste entre autres à :

- Dresser la « première politique de financement » de l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'Autorité), notamment les modalités de la contractualisation des services;
- Dresser les prévisions budgétaires de l'Autorité et du Réseau de transport métropolitain (le Réseau);
- Assurer le transfert des actifs et des passifs entre les organismes;

- Intégrer les employés des organismes actuels aux deux nouveaux organismes;

Considérant la transmission le 23 décembre 2016 du projet de « première politique de financement » de l’Autorité aux élus des 82 villes de la CMM et d’une convocation du Comité des trésoriers issus des cinq (5) secteurs géographiques pour une première rencontre de travail en janvier;

Considérant la mise en place par la Couronne Sud d’un comité technique chargé d’analyser plus en détails le projet de première politique de financement et d’étudier son impact pour l’ensemble des municipalités de la C. Sud;

Considérant la nécessité d’adjoindre au comité technique de la C. Sud une ressource spécialisée en financement et en trésorerie municipale, plus particulière en ce qui touche le financement du transport en commun;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Robert Vyncke, et **résolu** de désigner Mme Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, afin de joindre les travaux du comité technique de la C. Sud chargé d’étudier et d’analyser en détails les travaux du Comité de transition en lien avec le transport en commun métropolitain et de transmettre une copie de la résolution à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud.

Adoptée à l’unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu’ils représentent / Partie 1 du budget

15. Correspondances

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux maires aux fins de la présente séance ne font l’objet d’aucune délibération.

Résolution 17-2-048

16. Levée de la séance

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par M. Alain Brière et **résolu** de lever la séance à 20 h 00.

Adoptée à l’unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu’ils représentent / Partie 1 du budget

le préfet

la secrétaire-trésorière